

Procès-verbal de séance

Séance du 8 Janvier 2024

L'an 2024 et le 8 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : CORNET Philippe, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

Absent(s) : M. d'ANDIGNÉ Constantin

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 12
Présents : 11

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le :
et publication ou notification du : 16/01/2024

Date de la convocation : 02/01/2024

Date d'affichage : 16/01/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Suppression du poste d'Adjoint administratif à temps complet - réf : 2024_001

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04/12/2023, portant sur la création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein au secrétariat de la Mairie ;

Considérant la mise en disponibilité de la secrétaire de Mairie en date du 10 février 2024 et la reprise du poste par l'adjoint administratif ;

Madame le Maire propose au conseil municipal la suppression du poste d'adjoint administratif à temps plein à compter du 10/02/2024 et la validation du nouveau tableau des effectifs suivants :

Service administratif :

- 1 adjoint administratif titulaire à temps plein
- 1 adjoint administratif principal 2ème classe titulaire à temps plein

Service technique :

- 1 agent de maîtrise principal titulaire à temps plein
- 1 adjoint technique territorial titulaire à temps plein
- 1 adjoint technique territorial contractuel à temps non complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la suppression du poste d'adjoint administratif à compter du 10/02/2024 et la validation du nouveau tableau des effectifs selon la proposition ci-dessus.

- **Dit** que les crédits au budget seront vérifiés et mis à jour.

Optimisation des abonnements téléphoniques de la commune et mise à niveau du matériel pour alignement sur la technologie IP - réf : 2024_002

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse approfondie des services de communication réalisée par les services techniques de Raccordement Fibre Orange

Vu le rapport d'audit du 11 décembre 2023,

Considérant l'obsolescence du matériel téléphonique de la commune ne permettant pas l'utilisation du réseau fibre,

Une solution opérateur est proposée permettant l'optimisation des abonnements téléphoniques, la mise en place d'un interlocuteur unique et l'évolution du matériel vers une configuration adaptée à la nouvelle technologie IP.

Une proposition de 60 mois avec un coût mensuel de 113.35€ HT après une remise exceptionnelle et une optimisation des abonnements téléphoniques sur une période de 24 mois est suggérée.

Le coût mensuel de cette solution est de 293.49€ HT. Les avantages commerciaux comprennent 12 mois d'abonnements

opérateur lissés et le remboursement des frais de résiliation. A l'issue du contrat la commune sera propriétaire de l'installation IP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition suite à l'audit par Raccordement Fibre Orange pour l'optimisation des services de communication téléphonique de la commune selon les termes ci-dessus énoncés.
- **Charge** Madame le Maire de signer et de l'exécution des termes du contrat.

Modification du loyer du logement au 1 rue de Loché dit "ancienne gare" - réf : 2024_003

Vu la délibération n°2023_041 du 4 septembre 2023,

Considérant qu'aucune demande de location n'a été reçu en Mairie,

Il est proposé d'abaisser le montant du loyer fixé à 600€ mensuel et de publier l'offre sur un site internet grand public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Fixe** le montant du loyer à 520€ mensuel,
- **Décide** que l'offre sera publiée sur le site internet "Le Bon Coin",
- **Dit** que les autres conditions énoncées dans la délibération n°2023_041 du 4 septembre 2023 restent inchangées.

Acquisition d'un lave-vaisselle professionnel pour la cantine scolaire - réf : 2024_004

Vu la demande du SIVU concernant la pause déjeuner et la sécurité des enfants,

Vu l'augmentation des effectifs de l'école de Villeloin-Coulangé,

Considérant la nécessité d'acquérir un lave-vaisselle.

Madame le Maire expose au conseil Municipal le besoin urgent pour les ATSEM d'avoir un lave-vaisselle pour leur permettre de pouvoir surveiller à deux les enfants lors de la pause méridienne et de pouvoir rapporter les "norvégiennes" à l'heure au collège de Montrésor.

Le conseil Municipal propose de faire une demande aux communes de Beaumont-village, Chemillé-sur-Indrois et Villedômain, qui ne possèdent pas d'école, mais ayant des enfants dans le RPI, de participer au financement du lave-vaisselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** qu'un financement partiel sera demandé aux communes de Beaumont-Village, Chemillé-sur-Indrois et Villedômain.

Questions diverses :

Dépliant D.I.C.R.I.M :

- Les dépliants D.I.C.R.I.M ont été livré en Mairie et seront distribués dans les boites aux lettres des administrés en même temps que le bulletin municipal 2024.

Container d'ordures ménagères :

- Un container appartenant à la commune a disparu sur l'aire des gens du voyage. Les bacs d'ordures ménagères traversent la route lors de grands vents. Une installation par le service technique est envisagée pour éviter que les containers se déplacent. Cette installation ne devra pas gêner les employés de la COVED dans leur travail.

Achat d'un sapin :

- Madame Cindy DUSSEAU, Conseillère municipale, a fait l'acquisition pour la commune d'un grand sapin artificiel de 3m. Ce dernier sera installé dans la salle polyvalente lors des fêtes de fin d'année 2024.

Désertification médicale :

- Suite à la réunion du 13 décembre 2023, concernant la désertification médicale, les maires de l'ancien canton de Montrésor et les professionnels de santé se sont réunis pour trouver une solution et de nouveaux praticiens. Une demande a été faite auprès de l'université de médecine de Tours par l'intermédiaire du CPTS.

Travaux des anciens vestiaires sur l'aire de loisirs :

- Les employés communaux du service technique ont démolé la dalle en béton des anciens vestiaires situés sur l'aire de loisirs pour permettre un nouvel aménagement d'un WC PMR

Complément de compte-rendu :

Remplacement de l'agent d'entretien en congé maladie : aucune décision n'a été prise, les contacts sont en cours pour une prestation de service.

Proposition assistance maîtrise d'ouvrage pour les travaux de reprise des désordres du système de chauffage de la maison de santé : les propositions ne sont pas satisfaisantes pour les membres du conseil Municipal qui souhaitent rencontrer SOLIHA et PROJECT INGENIERIE pour déterminer les besoins réels de la commune. L'avocat de la commune sera recontacté pour connaître l'avancée de la procédure judiciaire.

Devenir de l'immeuble communal situé au 15/17 rue Bernard de Lattre (ancienne poste) : Les visites n'ayant pas abouti,

plusieurs hypothèses sont envisagées.

1°) Réhabilitation et aménagement de 2 logements à loyer modéré pour répondre à une demande importante de location.

2°) Mise en vente de l'immeuble en l'état à un prix inférieur à celui fixé dans la délibération n°2023_040 du 4 septembre 2023.

Sélection de la commune au programme "Village d'avenir" : Les communes de Villeloin-Coulangé, Chemillé-sur-Indrois, Montrésor et Beaumont-Village ont été labellisées "Village d'avenir" leur permettant d'avoir une aide pour l'assistance en ingénierie pour leur projet commun de liaison douce pour vélo reliant ces quatre communes.

Séance levée à : 23 : 35

En mairie, le 16/01/2024

Le Maire

Maryse GARNIER

The image shows a handwritten signature in cursive script, which appears to read "Maryse Garnier". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a tree, surrounded by the text "VILLELOIN-COULANGÉ" at the top and "Commune de France" at the bottom.

